DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

COMMUNE DE VILLEPERDUE

Aménagement de la rue du Chêne Parapluie

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
PLAN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS
PARTIE CENTRALE

Bureau d'études V.R.D.
1, rue de la Briaudière
37510 BALLAN-MIRÉ
Tél. : 02.47.53.95.15
Fax : 08.11.38.50.18
cmds-cahierderoute@orange.fr

Paysagiste
AUREA Agence
Bureau d'Etude Paysage et Territoire
5, place Jeanne d'Arc
37800 SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS
Tél. : 02.47.65.50.61
Fax : 02.47.65.55.39
agence.aurea@wanadoo.fr

Date	Indice	Modification	Dessiné	Vérifié
22/02/17	B	Modifications suite à remarques particulières en réunion de chantier (second accès au n°34)	C. MDS	C. MDS
14/03/17	C	Modifications suite à remarques particulières en réunion de chantier (aires de stationnement notamment le long des n° 27 et 29, zones de croisement ...)	C. MDS	C. MDS
28/03/17	D	Modifications suite à remarques particulières en réunion de chantier et d'implantation (abords de chaussée principalement en partie centrale)	C. MDS	C. MDS

Fond de plan établi par :	GÉOPLUS	Echelle :	1/250	Dessiné par :	C. MDS
Date :	28/09/16	Plan n° :	42	Vérifié par :	C. MDS

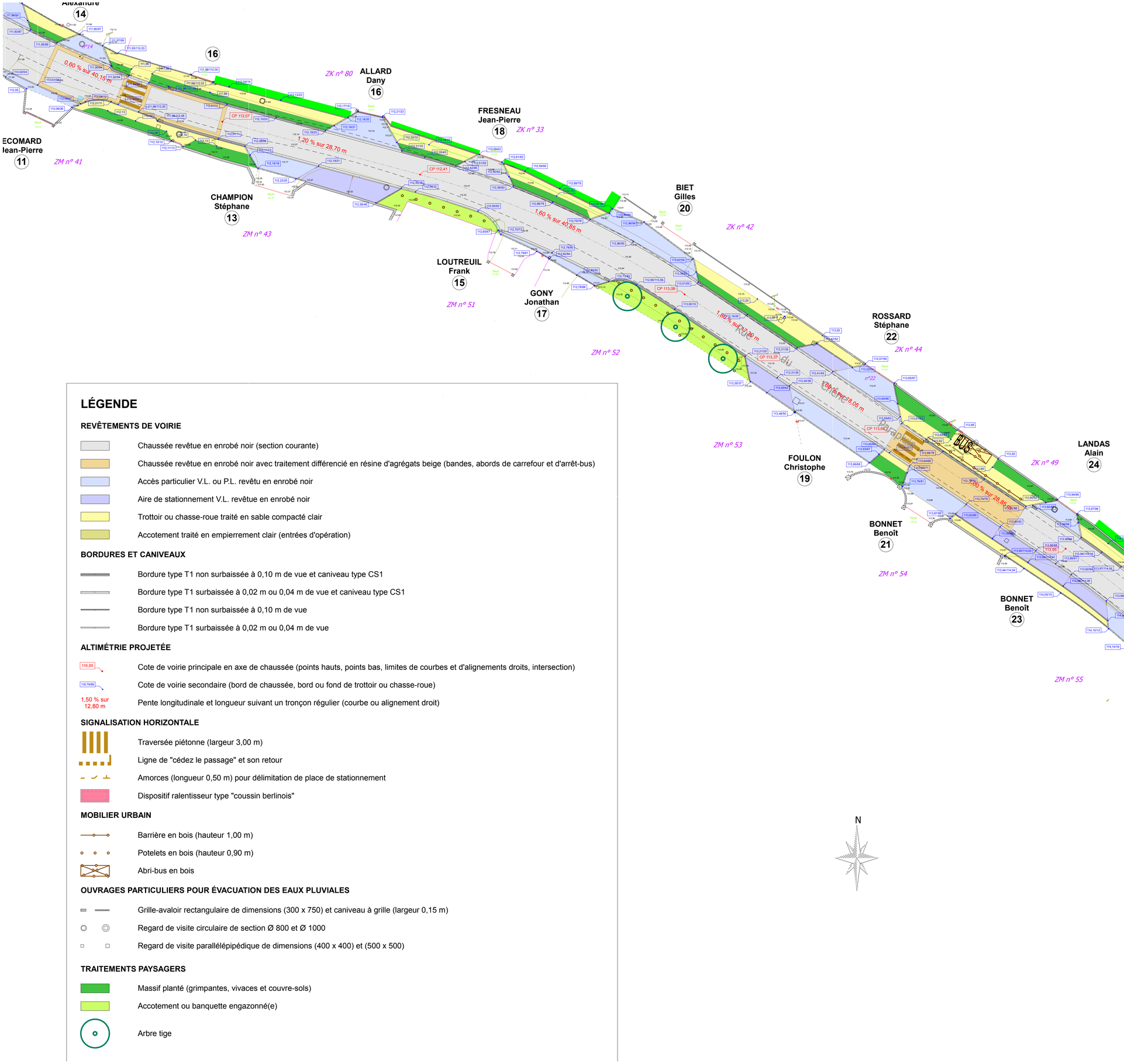

LÉGENDE

REVÊTEMENTS DE VOIRIE

- Chaussée revêtue en enrobé noir (section courante)
- Chaussée revêtue en enrobé noir avec traitement différencié en résine d'agrégats beige (bandes, abords de carrefour et d'arrêt-bus)
- Accès particulier V.L. ou P.L. revêtu en enrobé noir
- Aire de stationnement V.L. revêtue en enrobé noir
- Trottoir ou chasse-roue traité en sable compacté clair
- Accotement traité en empierrement clair (entrées d'opération)

BORDURES ET CANIVEAUX

- Bordure type T1 non surbaissée à 0,10 m de vue et caniveau type CS1
- Bordure type T1 surbaissée à 0,02 m ou 0,04 m de vue et caniveau type CS1
- Bordure type T1 non surbaissée à 0,10 m de vue
- Bordure type T1 surbaissée à 0,02 m ou 0,04 m de vue

ALTIMÉTRIE PROJETÉE

- 116,85 — Cote de voirie principale en axe de chaussée (points hauts, points bas, limites de courbes et d'alignements droits, intersection)
- 116,79/89 — Cote de voirie secondaire (bord de chaussée, bord ou fond de trottoir ou chasse-roue)
- 1,50 % sur 12,80 m — Pente longitudinale et longueur suivant un tronçon régulier (courbe ou alignement droit)

SIGNALISATION HORIZONTALE

- Traversée piétonne (largeur 3,00 m)
- Ligne de "cédez le passage" et son retour
- Amorces (longueur 0,50 m) pour délimitation de place de stationnement
- Dispositif ralentisseur type "coussin berlinois"

MOBILIER URBAIN

- Barrière en bois (hauteur 1,00 m)
- Potelets en bois (hauteur 0,90 m)
- Abri-bus en bois

OUVRAGES PARTICULIERS POUR ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

- Grille-avaloir rectangulaire de dimensions (300 x 750) et caniveau à grille (largeur 0,15 m)
- Regard de visite circulaire de section Ø 800 et Ø 1000
- Regard de visite parallélépipédique de dimensions (400 x 400) et (500 x 500)

TRAITEMENTS PAYSAGERS

- Massif planté (grimpantes, vivaces et couvre-sols)
- Accotement ou banquette engazonné(e)
- Arbre tige